

MAIRIE DE



**BAYON**

54290

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 16

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages  
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

09/10/2020

Date d'affichage

16/10/2020

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

16/10/2020

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/10/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme LURION Eve-Hélène, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

**Étai(ent) excusé(s) :** /

**Étai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal Délibération n°2020 - 55

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. »

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur ci-annexé qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE**

le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

